

PAR COURRIEL

Le 28 janvier 2016

No de dossier : 540603-2

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
Tour de la Bourse  
800, Place Victoria, bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

- Objet :
- ↓ Demande d'adoption de normes de fiabilité (Dossier Régie R-3944-2015)
  - ↓ Demande d'adoption de normes de fiabilité relatives à la protection des infrastructures critiques (« CIP ») (Dossier Régie R-3947-2015)
  - ↓ Demande relative à l'adoption et à la mise à jour de 11 normes de fiabilité (Dossier Régie R-3949-2015)
  - ↓ Demande relative à la méthodologie d'identification des éléments du réseau de transport principal (Dossier Régie R-3952-2015)
  - ↓ Demande d'adoption de normes de fiabilité (Dossier Régie R-3906-2014)

Chère consœur,

Nous n'avons pris connaissance qu'hier en fin d'après-midi des commentaires transmis par le Coordonnateur de la fiabilité (le « **Coordonnateur** ») dans une lettre datée du 20 janvier 2016 et déposée dans les dossiers R-3944-2015, R-3947-2015, R-3949-2015 et R-3952-2015 de la Régie de l'énergie (la « **Régie** ») (B-0012) mentionnés en rubrique.

Après révision du contenu de cette lettre et de la lettre au Coordonnateur datée du 22 janvier 2016 et déposée dans le dossier R-3906-2014 (B-0034), notre cliente, Rio Tinto Alcan inc., nous a donné instructions de soumettre à la Régie une réponse à ces lettres.

Compte tenu que la lettre B-0012 ne s'inscrit dans aucun délai procédural qui avait été décidé ou émis par la Régie dans ses avis aux personnes intéressées, notre cliente demande à la Régie de déposer sa réponse au plus tard le lundi 1<sup>er</sup> février 2016 à 12h.

Veillez agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

Dentons/Canada S.E.N.C.R.L.



Pierre D. Grenier  
PDG/ld